

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 16 (1871)
Heft: 11

Artikel: Sur le commissariat des guerres
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-332704>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BIBLIOGRAPHIE.

DER KRIEG UM DIE RHEINGRENZE 1870-1871 von W. Rustow.

La 5^e livraison de cet excellent ouvrage a paru récemment ; elle va jusqu'à l'installation du gouvernement Thiers et est accompagnée d'une belle carte des opérations dans l'Ouest et d'une autre des environs de Paris. La campagne de l'Est fera l'objet de la 6^e et dernière livraison, qui paraîtra sous peu.

TROIS SEMAINES A PARIS, A METZ ET BELFORT par le lieutenant-colonel fédéral d'artillerie L. de Perrot. 1 brochure in-8°, Frauenfeld 1871.

Au retour d'une récente excursion militaire en France, où il a vu beaucoup de choses intéressantes et instructives, l'auteur a publié cette brochure pour faire profiter les officiers et les autorités suisses de ses expériences personnelles. On doit le remercier de ce nouveau travail, où de salutaires avis sont mêlés à de précieux renseignements. Nous ferons connaître plus tard quelques-uns de ces derniers. En attendant nous féliciterons l'auteur d'être revenu, par les lumières de l'histoire, des idées de centralisation de l'instruction de l'infanterie suisse qu'il préconisait l'an dernier encore. Cela prouve une fois de plus la parfaite sincérité et le zèle consciencieux que notre studieux camarade met dans toutes ses recherches. Ami éclairé et convaincu du progrès, il ne le croit pas nécessairement lié à la centralisation, et il montre au contraire que le côté fort des armées allemandes se trouve dans les grandes compétences dont jouissent tous les chefs de corps et d'administrations.

Quattro discorsi ai miei colleghi sulle condizioni dell'esercito italiano (quatre discours à mes collègues sur les conditions de l'armée italienne) est le titre d'un volume que vient de publier le général La Marmora à propos de la nouvelle loi de M. Ricotti, ministre de la guerre, sur la réorganisation militaire. Cette publication est l'événement du jour et elle est l'objet d'appréciations diverses ; les uns la louent sans restriction, les autres ne lui ménagent aucune critique....

Mais, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, les louanges comme les critiques dont cette publication est l'objet me paraissent également exagérées. J'ai parcouru ces 250 pages et j'y ai rencontré, à côté de vérités incontestables, beaucoup de lieux communs, non sans un mélange de gros sel qui n'a rien d'attique. Le livre de M. La Marmora n'en est pas moins destiné à produire quelque impression, une grande impression même, sur les députés en général et en particulier sur la commission chargée du rapport concernant le projet Ricotti ; il modifiera sans doute bien des opinions déjà formées et il en formera beaucoup d'autres. Je ne crois pourtant pas qu'il ait tout le succès qu'en attend son auteur, c'est-à-dire qu'il amène le rejet de la loi que la Chambre étudie et qui a déjà obtenu l'approbation du Sénat....

L'Italie dit que le rapport officiel sur la campagne de 1866 en Italie, rédigé par notre état-major doit paraître bientôt. Il en est temps.

(*Journal de Genève*).

SUR LE COMMISSARIAT DES GUERRES.

La circulaire suivante a été adressée à divers officiers :

Monsieur et cher camarade,

La dernière mise sur pied de troupes pour l'occupation de nos frontières, et dont vous faisiez partie, vous aura révélé bien des lacunes dans nos règlements sur l'administration militaire. Vous aurez pu vous convaincre par votre propre

expérience que le service administratif de l'armée présentait, sous sa forme actuelle, des difficultés presque insurmontables, et si, dans son ensemble, le commissariat des guerres a pu remplir sa tâche d'une manière insuffisante parfois, mais cependant honorable, cela n'a pu se faire que grâce à l'activité et au zèle déployés par les officiers de ce corps.

Notre patrie a été heureusement préservée des malheurs de la guerre, et notre service s'est borné à une paisible occupation de frontières, compliquée il est vrai, par l'irruption de toute une armée française sur notre territoire. Il est incontestable que la position du commissariat des guerres, ainsi que les moyens qu'il a à sa disposition pour remplir sa tâche, ne sont point en harmonie avec le travail et la responsabilité qui lui incombent. Nous sommes pénétrés de la grande importance d'un bon service administratif, bien organisé et prévoyant, qui soit à même de procurer aux troupes un bien être matériel qui leur permette de supporter les fatigues et d'obtenir la victoire. Nous avons pu voir, d'autre part, comment une administration défectueuse peut précipiter une armée dans la ruine et même le déshonneur; et nous estimons en conséquence que les circonstances publiques et militaires de notre patrie nous imposent le devoir de procurer à notre commissariat des guerres une meilleure organisation, capable, au jour du danger, de procurer à nos troupes un utile secours. C'est à nous, officiers du commissariat, à signaler les lacunes de nos règlements administratifs, c'est à nous aussi à signaler les moyens d'y remédier.

Un certain nombre d'officiers de l'état-major du commissariat fédéral, habitant et résidant momentanément à Berne, ont décidé de se réunir dans ce but une fois par semaine. Après mûre délibération ils s'entendront sur quelques projets de réforme qui seront ensuite soumis à une assemblée générale d'officiers du commissariat qui sera convoquée à Olten, laquelle à son tour examinera les projets de réforme et nommera ensuite un comité chargé de les faire connaître au Conseil fédéral soit à l'Assemblée fédérale.

En agissant ainsi, nous accomplissons notre devoir de citoyens astreints à porter les armes pour le service de notre patrie. On a généralement méconnu jusqu'ici la mission du commissariat des guerres, en croyant qu'elle se bornait à l'établissement des rapports et à la tenue de la comptabilité. Mais les rapports font plutôt partie du service des adjudants, et la comptabilité n'est qu'une branche, et non point la plus importante, de l'administration d'une armée. C'est à nous à détruire les préjugés, et de prouver que notre premier devoir est de procurer aux troupes en campagne habillement, nourriture et abri. Nous devons encore prouver que le service ne s'improvise pas, mais qu'il doit être préparé à l'avance, tant par de bons règlements administratifs que par des officiers capables de les exécuter ainsi que des réserves de matériel capables de suffire aux besoins. Nous devons aussi démontrer que le meilleur commissaire des guerres ne peut accomplir sa tâche, s'il n'a pas sous ses ordres le nombre nécessaire d'employés pour exécuter ses prescriptions, et un nombre suffisant de voitures pour le transport des colonnes de vivres et de bagages.

Nous serons donc obligés de demander la formation d'un corps de *troupes d'administration militaire*, ainsi que l'établissement d'un système complet de *transports militaires*, sans lesquels une opération de guerre ne saurait être menée à bien. Le service des chemins de fer, des télégraphes et de la poste étant aussi du ressort de l'administration militaire, le commissariat ne saurait accomplir sa tâche sans en avoir la direction supérieure. Cette branche devra être déjà régulièrement organisée en temps de paix afin d'être à même de rendre, en cas de guerre, les services que l'on peut en attendre.

Mais, pour atteindre ce but, il faut que les officiers du commissariat des guerres se réunissent afin d'obtenir que les autorités compétentes prennent en considération leurs demandes, qui sont justes et légitimes, car elles n'ont en vue que le

bien de l'armée et celui de la patrie. Nous serions heureux si vous vouliez bien vous mettre en rapport avec ceux de vos amis et collègues qui sont à votre portée, et traiter avec eux les différentes questions signalées plus haut : De cette manière, les points qui seront soumis à l'assemblée générale d'Olten se trouveraient déjà partiellement élucidés, ce qui pourrait avoir une heureuse influence sur les décisions finales de cette dernière. Veuillez aussi nous adresser les idées que pourrait vous suggérer votre propre expérience, dont nous serions heureux de faire notre profit dans l'intérêt du bien général. Les communications devront être adressées au secrétaire du comité, M. le lieutenant fédéral Hegg. Les officiers qui seraient disposés à lire quelque travail le jour de l'assemblée d'Olten sont priés d'en donner avis assez à temps pour qu'il puisse en être tenu compte lors de la fixation des tractandas.

Nous vous communiquerons aussitôt que possible le jour et l'heure de l'assemblée d'Olten, laquelle se tiendra un dimanche, probablement déjà dans la première quinzaine du mois de juin.

Nous espérons, cher Monsieur et camarade, que beaucoup de nos collègues voudront bien nous prêter leur concours et leur appui. Nous saisissons cette occasion pour vous adresser nos salutations les plus amicales.

Berne, le 14 avril 1871.

Le comité : MÆDER, lieut.-colonel ; GOOD, major fédéral ;
GRENUS, major fédéral ; J. ALLI, major fédéral ;
HEGG, lieut.-fédéral.

P. S. Une nouvelle circulaire, en date du 26 mai, annonce la réunion d'Olten pour le 25 juin. Outre la constitution d'un bureau régulier, l'assemblée entendra trois mémoires : de MM. Pauli, lieut.-colonel, Grenus, major, Hegg, capitaine.

PIÈCES OFFICIELLES.

Le Département militaire fédéral a adressé les circulaires suivantes aux autorités militaires des Cantons.

Berne, le 5 mai 1871.

Plusieurs Cantons manquant d'officiers d'artillerie et nombre de sous-officiers ne pouvant se décider à subir l'examen d'officiers en raison de l'école de recrues qu'ils sont tenus de suivre encore dans la même année, le Département a décidé d'organiser pour cette année une école spéciale de 4 semaines de durée pour les sous-officiers d'artillerie à nommer au grade d'officiers.

Cette école aura lieu conjointement avec celle des aspirants d'artillerie de II^e classe, soit du 24 septembre au 22 octobre suivant à Thoune.

Les autorités militaires des Cantons sont en conséquence invitées à envoyer les sous-officiers d'artillerie qui se proposeraient de suivre cette école, le 24 septembre prochain, à 4 heures après midi, à Thoune, et de nous transmettre en temps et lieu l'état nominatif de ces sous-officiers.

Berne, le 10 mai 1871.

En nous référant à l'art. 20 des instructions rendues le 1^{er} février de l'année courante concernant les militaires français internés et décédés en Suisse ainsi qu'à nos circulaires des 17 et 21 du même mois relatives au même objet, nous venons vous prier de bien vouloir faire expédier à la direction du matériel de guerre de la 1^{re} armée française, à Colombier, tous les effets d'habillement et d'équipement délaissés par les militaires français décédés dans votre Canton.

Ces effets devront être soigneusement empaquetés et porter sur une adresse,